

Maîtrise médicalisée : 700 millions d'euros d'économies attendues cette année

L'année dernière, les objectifs de maîtrise n'ont été atteints qu'à 65 %. Pour cette année, l'Assurance Maladie mise sur 700 millions d'économies, comme l'année dernière.

Avec la régularité d'une pendule, la facture de la maîtrise médicalisée des prescriptions est présentée chaque année aux médecins. Pour cette année se sont 700 millions d'économies qui sont attendus au titre de la maîtrise médicalisée et celle des volumes de prescription, comme l'année dernière, dont 430 millions d'euros sur les produits de santé (médicaments et dispositifs médicaux) et 270 millions d'euros sur les autres prescriptions (indemnités journalières, biologie, actes, transports). Les économies de maîtrise attendues sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Poste	Economies attendues en 2017 (en euros)
Antibiotiques	20 millions
Statine	50 millions
Traitement de l'hypertension artérielle	50 millions
Antiagrégants plaquettaires	20 millions
Antidiabétiques	60 millions
Prescriptions hors AMM de Versais* (lidocaïne, Grünenthal)	10 millions
Qualité de la prescription chez la personne âgée (iatrogénie)	90 millions
Erythropoïétine (EPO)	10 millions
Biothérapies	40 millions
Médicaments onéreux	20 millions
Hormones de croissance	10 millions
Liste des produits et prestations (LPP)	50 millions
Indemnités journalières (IJ)	100 millions <i>médecins libéraux : 78 - hôpital : 50</i>
Transports	75 millions <i>médecins libéraux : 25 - hôpital : 50</i>
Dépenses de masso-kinésithérapie et soins infirmiers	50 millions
Biologie	30 millions
Pertinence des actes	15 millions
Total	700 millions

On constate la suppression de certains postes, dont les anti-TNF alpha (inclus dans les biothérapies), les Anticoagulants Oraux Directs (AOD), les traitements contre l'hépatite C, la Dégénérescence Maculaire Liées à l'Age (DMLA), les médicaments d'exception et les antidépresseurs.

Comme l'année dernière, les médecins seront « accompagnés » par l'Assurance

Maladie pour bien maîtriser. Cet accompagnement concernera plus particulièrement le hors AMM de Versatis*, la prescription des Indemnités Journalières (IJ), ce à travers des entretiens confraternels, un renforcement des référentiels de prescription pour la lombalgie commune et une refonte des contrôles, les transports (diffusion de kits de communication, sensibilisation des établissements), les soins paramédicaux (rappel des règles de facturation, sensibilisation aux bonnes pratiques), la biologie médicale et la pertinence des actes. En ce qui concerne les antibiotiques, l'Assurance Maladie s'appuiera notamment sur les nouveaux indicateurs de la Rémunération sur Objectifs de Santé Publique (ROSP) des médecins traitants de l'enfant.

Objectifs atteints à 65 % en 2016

Les postes qui feront cette année l'objet d'un accompagnement particulier ne sont pas choisis au hasard : ils sont ceux qui sont (très) loin d'avoir atteint les objectifs de maîtrise fixés pour l'année dernière. Ainsi, les IJ n'ont généré que 24 millions d'euros d'économies quand on en attendait 100 millions. Idem pour les transports dont les 11 millions d'euros d'économies enregistrés fin décembre 2016 sont loin des 75 millions attendus. Si le poste DMLA n'a généré aucune économie, il n'a pas disparu pour autant du plan de maîtrise 2017, contrairement aux AOD qui ont généré 0 million l'année dernière mais qui ne figurent plus cette année sur la liste.

A l'opposé, d'autres postes dépassent les objectifs fixés. C'est le cas, par exemple, des statines qui ont dépassé d'un million l'objectif de 70 millions d'économies fixé en 2016 et du traitement de l'HTA qui a généré 54 millions d'euros pour 70 millions attendus. En revanche, les antiagrégants plaquettaires plafonnent à 15 millions d'euros d'économies contre 20 millions attendus.

Au total, les objectifs de maîtrise médicalisée ont été atteints à 65 % en 2016, soit 20 points de moins qu'en 2015. La Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) estime avoir réalisé 456 millions d'euros d'économies sur les 700 millions initialement prévus. Dressant un bilan de la maîtrise médicalisée depuis 2005, l'Assurance Maladie constate que le dispositif a enregistré de bons résultats de 2005 à 2010, avec un taux d'atteinte moyen de 99 % mais une « forte dépendance » à l'évolution du poste des indemnités

journalières, avant de connaître une « surperformance » entre 2011 et 2013 (130 %, 132 % et 109 % de taux d'atteinte). Mais ce taux est en deçà des objectifs depuis 2014 (77 %, puis 85 % en 2015 et 65 % en 2016). Pour la CNAMTS, cela nécessite des « efforts supplémentaires pour des objectifs de plus en plus contraints », et une « mobilisation » de l'ensemble du réseau des caisses. On peut constater aussi que les scores décroissent parallèlement à l'ONDAM, toujours plus serré. Plus on place haut la barre, plus il y a de risques de rater son saut...